

Séance ordinaire du 16 février 2015

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce seizième jour du mois de février deux mille quinze à dix-neuf heures trente, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, René Fortin, Clément Genest, Ann Jeffrey, Janet Jones, Pierre Lainesse, Réjean Lamontagne, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Est absent : le membre du conseil Robert Maranda

Assistent à la séance : Marie-Lise Côté, directrice générale par intérim, et Marlyne Turgeon, assistante-greffière.

CV-2015-01-19

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 février 2015 tel qu'il est modifié par le retrait des affaires prévues aux points 19.1 et 19.2 intitulés :

« Approvisionnement

Dépôt de listes de contrats au 31 août 2014
Document d'aide à la décision APP-2014-034 »

« Approvisionnement

Dépôt de listes de contrats au 30 septembre 2014
Document d'aide à la décision APP-2014-035 »

ainsi que par l'ajout de l'affaire suivante :

« Comité exécutif

Demande au gouvernement du Québec relative à la reconduction du programme AccèsLogis Québec »

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-01-20

Signature du livre d'or par madame Marie-Christine Fournier, trapéziste

Madame Marie-Christine Fournier, trapéziste, signe le livre d'or pour souligner l'excellence de sa performance présentée à un programme télévisé français.

CV-2015-01-21

Période de questions

Environ 25 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2015-01-22

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2015

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 2 février 2015.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-01-23

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif du 27 janvier, 2 et 3 février 2015

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues le 27 janvier, 2 et 3 février 2015 est déposé.

CV-2015-01-24

Réorganisation administrative à la Direction de l'urbanisme [Document d'aide à la décision RHAC-2015-004-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter la structure proposée à l'organigramme de la Direction de l'urbanisme, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision RHAC-2015-004-R-1, d'autoriser les mouvements de main-d'œuvre indiqués en annexe à cette fiche de prise de décision et d'autoriser la Direction des ressources humaines et de l'amélioration continue à réaliser les actions requises afin d'assurer la mise en œuvre de cette structure.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-01-25

Entente à intervenir avec un membre du personnel de la Direction du développement économique et de la promotion concernant son congé à traitement différé

[Document d'aide à la décision RHAC-2015-001](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey

Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'accorder un congé à traitement différé à un membre du personnel de la Direction du développement économique et de la promotion et d'autoriser le maire et la greffière à signer l'entente à intervenir, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision RHAC-2015-001.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-01-26

Aide financière à Le comptoir d'aide Le fouillis inc.

[Document d'aide à la décision DG-2015-026](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par Brigitte Duchesneau

D'accorder une aide financière de 1 050 \$ à Le comptoir d'aide Le fouillis inc. pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-01-27

Modification de la résolution CV-2015-00-09 « Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec »

[Document d'aide à la décision DG-2015-045](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par la conseillère Janet Jones

De modifier la résolution CV-2015-00-09 « Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec » par l'insertion, après le nom « Janet Jones » du nom « Pierre Lainesse » et après le nom « Réjean Lamontagne » du nom « Robert Maranda ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-01-28

Aide financière au Centre de pédiatrie sociale de Lévis
[Document d'aide à la décision DG-2015-041-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'accorder une aide financière de 15 000 \$ au Centre de pédiatrie sociale de Lévis pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-01-29

Financement de la dépense relative à la réalisation de caractérisations environnementales de sites (phase II)
[Document d'aide à la décision ENV-2015-004](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'autoriser le financement de la dépense relative à la réalisation des caractérisations environnementales de sites (phase II) pour un montant maximal de 192 200 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-01-30

Décret des travaux de stabilisation de la rive dans le secteur Saint-Romuald
[Document d'aide à la décision ENV-2015-005](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De décréter les travaux de stabilisation de la rive dans le secteur Saint-Romuald, tels qu'ils sont décrits à la fiche de prise de décision ENV-2015-005.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-01-31

Attribution de contrat pour la location d'une niveleuse à l'heure avec opérateurs pour le déneigement
[Document d'aide à la décision INF-TP-2014-025](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

D'attribuer le contrat pour la location d'une niveleuse à l'heure avec opérateurs pour le déneigement (appel d'offres 2014-50-75) à Groupe macadam inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 44 895 \$, avant TPS et TVQ, pour la première année d'un contrat de cinq ans dont le montant sera indexé pour les années subséquentes, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-01-32

Attribution de contrat pour l'entretien du réseau d'éclairage public [Document d'aide à la décision INF-BI-2015-008](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'attribuer le contrat d'entretien du réseau d'éclairage public (appel d'offres 2014-50-104) à Voltec ltée pour une période de trois ans (février 2015 au 31 janvier 2018), aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 252 000 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-01-33

Détermination et installation de panneaux d'arrêt [Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-012](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Michet Turner

De déterminer des zones d'arrêt et décréter l'installation des panneaux d'arrêt aux endroits suivants :

- 337° sur la rue des Trois-Manoirs, à l'intersection de la rue du Surintendant, en direction nord et sud, dans le secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville;
- 338° sur la rue Thomas-Chapais, à l'intersection de la rue Robert-Rumilly, en direction est et ouest, dans le secteur Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-01-34

Attribution du contrat pour la fourniture et livraison de pièces et d'accessoires d'égout en fonte

[Document d'aide à la décision INF-TP-2015-007](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'attribuer le contrat pour la fourniture et la livraison de pièces et d'accessoires d'égout en fonte (appel d'offres 2014-50-103) à Emco corporation, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 167 999,80 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-01-35

Engagement envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à l'égard des travaux relatifs aux postes de pompage PP-5, PP-7 et SN-M (secteurs Saint-Étienne-de-Lauzon et Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-016-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Clément Genest

De prendre l'engagement suivant :

- réaliser les travaux relatifs aux postes de pompage PP-5, PP-7 et SN-M, tels qu'ils sont décrits à la fiche de prise de décision INF-GEN-2015-016-R-1;
- respecter l'échéancier, tel qu'il est décrit à cette fiche de prise de décision;
- fournir au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques les plans et devis pour les demandes d'autorisation requises pour réaliser ces travaux selon l'échéancier proposé;
- considérer le développement de la rue des Carrières (secteur Saint-Nicolas) et la phase 1 du projet de la rue Saindon (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) comme étant tributaires des travaux décrits à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-01-36

Affectation de la réserve financière pour assumer les franchises et rétentions prévues aux contrats d'assurance

[Document d'aide à la décision INF-2015-003](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'affecter un montant de 150 000 \$ provenant de l'affectation de la réserve financière pour assumer les franchises et rétentions prévues aux contrats d'assurance aux postes de dépenses en fonction des montants indiqués à la fiche de prise de décision INF-2015-003, et ce, afin d'assumer les coûts reliés au remplacement et à la réparation de biens de la Ville assurés ou non assurés endommagés suite à un sinistre.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-01-37

Attribution de contrat pour le réaménagement des bureaux administratifs de la sécurité incendie et décret de travaux

[Document d'aide à la décision INF-BI-2015-009](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'attribuer le contrat pour le réaménagement des bureaux administratifs de la sécurité incendie (appel d'offres 2015-50-11) à Entreprise Élite Canada inc., au prix de 269 895 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission et de décréter les travaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-01-38

Financement de la dépense relative à l'acquisition d'équipements d'intervention

[Document d'aide à la décision INC-2015-005](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

Pour financer la dépense relative à l'acquisition d'équipements d'intervention, d'affecter un montant de 100 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de cinq ans, par versements égaux et ce, à compter de l'an 2016 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement

d'autant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-01-39

Décret d'un moratoire sur la reconnaissance de nouveaux organismes à la Direction de la vie communautaire

[Document d'aide à la décision DVC-2015-003-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De décréter un moratoire sur la reconnaissance de nouveaux organismes à la Direction de la vie communautaire jusqu'au 31 décembre 2015, au plus tard.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-01-40

Crédits additionnels relatifs à des revenus reportés de l'entente de développement culturel

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2015-005](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'accorder les crédits additionnels de 42 575 \$, ce montant correspondant aux revenus reportés au budget 2015, au poste 01-383-00-004, et ce, pour la réalisation de la liste des projets reportés de l'entente de développement culturel, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DVC-ART-2015-005.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-01-41

Financement de la dépense relative aux travaux d'irrigation du terrain de soccer l'Horizon

[Document d'aide à la décision DVC-EQR-2015-003](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par la conseillère Janet Jones

Pour financer la dépense relative aux travaux d'irrigation du terrain de soccer l'Horizon, d'affecter un montant de 19 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de 10 ans, par versements égaux et ce, à compter de l'an 2016 et si la dépense s'avérait moindre, diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-01-42

Financement de la dépense relative à l'achat et l'installation de divers équipements des terrains de balle

[Document d'aide à la décision DVC-EQR-2015-004](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

Pour financer la dépense relative à l'achat et l'installation de divers équipements des terrains de balle, d'affecter un montant de 106 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de 10 ans, par versement égaux et ce, à compter de l'an 2016 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-01-43

Financement de la dépense relative à l'achat et l'installation d'un système d'éclairage pour le terrain numéro 3 du parc Quatre-Saisons du secteur Saint-Jean-Chrysostome

[Document d'aide à la décision DVC-EQR-2015-005](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Pour financer la dépense relative à l'achat et l'installation d'un système d'éclairage pour le terrain numéro 3 du parc Quatre-Saisons du secteur Saint-Jean-Chrysostome, d'affecter un montant de 301 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de 10 ans, par versements égaux et ce, à compter de l'an 2016 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-01-44

Financement de la dépense relative au programme d'interventions dans les parcs 2015

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2015-004](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'autoriser le financement de la dépense relative au programme d'interventions dans les parcs 2015, tel qu'il est décrit à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2015-004 pour un montant maximal de 982 000 \$ à même le fonds parcs.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-01-45

Affectation de la réserve financière pour les salaires en assignation temporaire du 1^{er} juillet au 31 décembre 2014

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2015-007](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'affecter un montant de 109 939 \$ provenant de la réserve financière pour les salaires de membres du personnel en assignation temporaire du 1^{er} juillet au 31 décembre 2014, aux postes de dépenses et en fonction des montants indiqués à la fiche de prise de décision FSA-TRE-2015-007.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-01-46

Acquisition d'une partie du lot 5 402 738 du cadastre du Québec, dans le cadre de la réfection de la rue des Pionniers (secteur Saint-Nicolas) et affectation à l'utilité publique

[Document d'aide à la décision DEV-2015-026](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'acquérir à titre gratuit une partie du lot 5 402 738 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 57 mètres carré, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet et de décréter que cette partie de lot est affectée à l'utilité publique, conditionnellement à son acquisition.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-01-47

Abandon de la réserve pour fins publiques publiée sur le lot 2 154 505 du cadastre du Québec (boulevard de la Rive-Sud, Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision DEV-2015-024](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'abandonner l'avis de la réserve pour fins publiques publié à Lévis sous le numéro 15 758 353 et l'avis de renouvellement publié à Lévis sous le numéro 17 582 399 affectant le lot 2 154 505 du cadastre du Québec et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet, dont notamment l'acte annexé à la fiche de prise de décision DEV-2015-024.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-01-48

Appui au projet de desserte en gaz naturel du secteur de Pintendre et à la municipalité régionale de comté de Bellechasse

[Document d'aide à la décision DEV-2015-033](#)

ATTENDU que la Ville a participé financièrement en 2014 à la réalisation de « l'Étude de retombées économiques de la desserte au gaz naturel, Lévis – Saint-Damien, municipalité régionale de comté de Bellechasse »;

ATTENDU que la municipalité régionale de comté de Bellechasse réclame l'accès au gaz naturel et que plusieurs secteurs du territoire de la ville seraient touchés par le projet de desserte proposé par Gaz Metro;

ATTENDU que les entreprises et organismes du territoire de la ville qui seraient ainsi desservis en gaz naturel bénéficieraient d'économies appréciables et pérennes sur leur facture énergétique, augmentant ainsi d'autant leur capacité concurrentielle;

ATTENDU les gains anticipés sur les plans économique, environnemental et social de la réalisation d'un tel projet, et la nécessité pour les gouvernements d'en faciliter la réalisation à brève échéance, notamment au niveau financier, comme cela a déjà été le cas dans le passé ailleurs au Québec pour des projets de nature similaire;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey

Appuyé par le conseiller Serge Côté

De réitérer auprès du gouvernement du Québec et du Canada l'appui de la Ville aux démarches initiées par la municipalité régionale de comté de Bellechasse et la Coalition Gaz naturel Bellechasse aux fins de la réalisation, à brève échéance, du projet de desserte proposé par Gaz Metro entre Lévis, secteurs Saint-David et Pintendre, et Saint-Damien-de-Bellechasse, ainsi que de l'obtention des contributions financières gouvernementales nécessaires à la réalisation d'un tel projet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-01-49

Acquisition du lot 5 472 080 du cadastre du Québec et d'une servitude sur le lot 5 472 084 de ce cadastre (ouverture de la rue Saindon, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision BP-2015-003](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

Sous réserve de la confirmation du Bureau de projets, à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet de la fiche de prise de décision BP-2015-003, à intervenir avec le promoteur a été acceptée par la Ville :

- d'acquérir à titre gratuit le lot 5 472 080 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Société

Immobilier GPC inc., d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet et de décréter l'ouverture de rue sur ce lot, conditionnellement à son acquisition ;

- d'acquérir à titre gratuit une servitude pour un cercle de virage temporaire sur le lot 5 472 084 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Société Immobilier GPC inc., et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-01-50

Acquisition à titre gratuit du lot 5 509 776 du cadastre du Québec (secteur Saint Romuald, Carrefour Saint-Romuald), affectation à l'utilité publique, option d'achat du lot 5 566 953 de ce cadastre et demande de libération d'une somme

[Document d'aide à la décision BP-2015-004-R-2](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'acquérir à titre gratuit le lot 5 509 776 du cadastre du Québec sans garantie de qualité, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet et de décréter que ce lot est affecté à l'utilité publique, conditionnellement à son acquisition.

De prendre en considération l'option d'achat du lot 5 566 953 de ce cadastre, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision BP-2015-004-R-2 et d'y répondre dans le délai dont elle est assortie.

De demander à Michelle Laflamme, notaire, la libération et le versement à la Ville de la somme de 215 000 \$ détenue dans son compte en fidéicommiss et devant servir, en tout ou en partie, à titre de contribution financière ou quote-part de Les placements D.T. inc. pour la construction de la phase deux de la rue de Courchevel, le cas échéant, et d'affecter cette somme au poste budgétaire 55-162-90-124.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-01-51

Avis de motion du Règlement décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2015-004](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Patry donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-13 décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques

Ce règlement a pour objet de financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques par un emprunt n'excédant pas la somme

de 420 000 \$, d'un terme de trois ans, et par un emprunt n'excédant pas la somme de 2 783 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursables par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables du territoire de la ville.

CV-2015-01-52

Avis de motion du Règlement modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-012](#)

Le membre du conseil de la Ville Pierre Lainesse donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-14 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Ce règlement a pour objet d'interdire le stationnement sur une partie de la rue De Salaberry, dans le secteur Lévis.

CV-2015-01-53

Avis de motion du Règlement modifiant le Règlement numéro V-832 concernant la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites de la Ville de Charny

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-012](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Patry donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-15 modifiant le Règlement numéro V-832 concernant la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites de la Ville de Charny.

Ce règlement a pour objet d'interdire, en alternance, le stationnement dans le parc de stationnement de l'Aquaréna, pour la période du 1er novembre au 1er avril.

CV-2015-01-54

Avis de motion du Règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (abrogation des restrictions concernant les matériaux de revêtement extérieur applicables dans certaines zones du secteur Roc Pointe ouest, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-013](#)

Le membre du conseil de la Ville René Fortin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-16 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet d'abroger les restrictions concernant les matériaux de revêtement extérieur applicables spécifiquement à un bâtiment principal situé dans les zones H0052, H0222, H0225, H0226, H0227, H0229, H0231 et H0233.

CV-2015-01-55

Avis de motion du Règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (retrait des normes de superficie maximale de plancher et d'occupation au sol pour les usages du groupe C3 commerce au détail ou de gros, service, avec entreposage extérieur et contrainte dans la zone I1308 située en bordure d'une partie du boulevard Guillaume Couture et des rues Dumais, Arthur Plante et Perreault, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-016](#)

Le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-17 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet de supprimer les normes de superficie maximale de plancher et d'occupation au sol applicables dans la zone I1308.

CV-2015-01-56

Avis de motion du Règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (chemin des Oies, secteur Saint Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-020](#)

Le membre du conseil de la Ville Mario Fortier donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-18 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet de créer la zone H0215 à même une partie des zones H0218 et H0219 et d'y permettre les habitations unifamiliales isolées et d'agrandir la zone H0219 à même une partie de la zone H0218.

CV-2015-01-57

Avis de motion du Règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (chemin des Oies, secteur Saint Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-020](#)

Le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-19 modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Ce règlement a pour objet d'assujettir, dans la zone H0215, la délivrance de permis de construction ou de certificats d'autorisation à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et l'intégration architecturale.

CV-2015-01-58

Adoption du Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (abrogation des restrictions concernant les

matériaux de revêtement extérieur applicables dans certaines zones du secteur Roc Pointe ouest, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-013](#)

Il est proposé par le conseiller René Fortin

Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'adopter le Projet de règlement RV-2015-14-16 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2015-013.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-01-59

Adoption du Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (retrait des normes de superficie maximale de plancher et d'occupation au sol pour les usages du groupe C3 commerce au détail ou de gros, service, avec entreposage extérieur et contrainte dans la zone I1308 située en bordure d'une partie du boulevard Guillaume Couture et des rues Dumais, Arthur Plante et Perreault, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-016](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Projet de règlement RV-2015-14-17 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2015-016.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-01-60

Adoption du Projet de règlements modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (chemin des Oies, secteur Saint Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-020](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest

Appuyé par le conseiller René Fortin

D'adopter le Projet de règlement RV-2015-14-18 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2015-020.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-01-61

Adoption du Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (chemin des Oies, secteur Saint Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-020](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller René Fortin

D'adopter le Projet de règlement RV-2015-14-19 modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2015-020.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-01-62

Adoption du Second projet de Règlement RV-2014-13-96 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (habitation au-dessus d'un rez-de-chaussée à usage commercial dans la zone C2543 située au coin des rues Étienne-Dallaire et Flaubert, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-047](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Second projet de Règlement RV-2014-13-96 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2014-11-84.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-01-63

Adoption du Règlement RV-2015-14-09 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-009](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-09 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'interdire le stationnement sur une partie de la rue Cantin dans le secteur Saint-Jean-Chrysostome, sur une partie de la rue Plante dans le secteur Saint-Nicolas, sur une partie de l'avenue Albert-Rousseau dans le secteur Saint-Étienne-de-Lauzon et d'interdire, en alternance, le stationnement sur une partie des rues Gounod, Chopin, Massenet et du Vieux-Fort, dans le secteur Lévis ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'adopter le Règlement RV-2015-14-09 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-01-64

Adoption du Règlement RV-2015-14-10 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-009](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-10 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement ;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'interdire, en alternance, le stationnement sur une partie des rues Gounod, Chopin, Massenet et du Vieux-Fort, dans le secteur Lévis;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2015-14-10 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-01-65

Demande au gouvernement du Québec relative à la reconduction du programme AccèsLogis Québec

ATTENDU que partout au Québec, des ménages locataires soit des familles, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans-abri ou vulnérables et des personnes seules, ont des besoins pressants de logements de qualité à prix abordable;

ATTENDU que des ménages vivant dans le territoire de la ville de Lévis ont des besoins de logements abordables;

ATTENDU que le programme AccèsLogis Québec permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins;

ATTENDU que le programme AccèsLogis Québec a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu;

ATTENDU que la reconduction et le financement adéquat par le gouvernement du Québec du programme AccèsLogis est nécessaire à la poursuite du développement du logement social et communautaire;

ATTENDU que le programme AccèsLogis Québec doit être reconfirmé chaque année par le gouvernement du Québec et que cette situation limite la

capacité des milieux, à planifier efficacement la réponse aux besoins en habitation en plus d'être très peu adaptée aux exigences d'un développement immobilier, qui implique de nombreux intervenants et diverses sources de financement;

ATTENDU que ce manque de prévisibilité ralentit le rythme de réalisation des projets, plusieurs personnes se retrouvant dans l'attente de la reconduction du programme;

ATTENDU que le programme AccèsLogis Québec doit tenir compte des différentes réalités et contextes de développement d'un territoire municipal à l'autre;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

De demander au gouvernement du Québec de maintenir et de financer adéquatement un programme de développement de logements communautaires, adapté aux besoins et aux réalités de l'ensemble du territoire québécois;

De demander également au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec à long terme et de prévoir, dans son prochain budget, un plan d'investissements sur cinq ans dans le programme AccèsLogis Québec, afin de permettre la réalisation d'un minimum de 3 000 nouveaux logements par année;

De transmettre une copie de la présente résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ainsi qu'au président du Conseil du trésor et au ministre des Finances.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-01-66

Félicitations à madame Brigitte Duchesneau

Il est proposé par la conseillère Pierre Lainesse
Appuyé à l'unanimité

De féliciter madame Brigitte Duchesneau, membre du conseil de la Ville, lauréate du *Prix Fondation Desjardins - Engagement bénévole 2014* pour l'organisme de bienfaisance récipiendaire, Diffusion culturelle de Lévis, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-01-67

Félicitations au comité consultatif de toponymie de la Ville et aux membres du personnel de la Ville

Il est proposé par le conseiller Michel Patry

Appuyé à l'unanimité

De féliciter les membres du personnel de la Ville concernés et le comité consultatif de toponymie de la Ville pour l'excellence de leur travail qui leur a valu la reconnaissance de la part de la Commission de toponymie du Québec.

CV-2015-01-68

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2015-01-69

Période de questions

Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2015-01-70

Levée de la séance

Il est proposé par Ann Jeffrey
Appuyé par Serge Côté

À 21 heure 04, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, assistante-greffière
